



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau du Contrôle de Légalité

Affaire suivie par : Mme ADEPO  
Ref : SA  
Tel : 04.50.33.64.78  
Fax du service : 04.50.33.64.75  
Mel : collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

Annczy, le 20 janvier 2004

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Monsieur le Président du Conseil Général  
de la HAUTE-SAVOIE  
Mmes et MM les Maires du Département  
Mmes et MM les Présidents des Etablissements publics de  
coopération intercommunale  
Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale de la HAUTE-SAVOIE  
M. le Président de l'Office Public Départemental d'H.L.M.  
de THONON-LES-BAINS  
M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de  
Secours de la HAUTE-SAVOIE

**CIRCULAIRE N° 2004/05**

En communication à :  
MM. Les Sous-Préfets d'arrondissement

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet :  
[www.haute-savoie.pref.gouv.fr](http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr)  
à la rubrique "circulaires préfectorales"

**OBJET** : Nomenclature des emplois territoriaux - Version n° 3.

**Réf.** : Mes circulaires n° 2000-20 et 2001-26 des 28 février 2000 et 28 février 2001.

**P. J.** : Une nomenclature.

Vous trouverez, ci-joint, une nouvelle version de la nomenclature des emplois territoriaux, tenant compte des évolutions statutaires, à utiliser notamment pour le recueil de données sociales (déclaration annuelle des données sociales relatives aux salaires et autres rémunérations (D.A.D.S.), bilans sociaux). Je vous invite à en généraliser l'utilisation dans la collecte d'informations sur les personnels territoriaux.

Par circulaire n° 2000-20 du 28 février 2000, je vous présentais la nomenclature unifiée des emplois territoriaux (N.E.T.) en soulignant l'intérêt de s'y référer désormais, chaque fois que des données quantitatives ou statistiques sont à fournir pour la fonction publique territoriale.

C'est le cas notamment, dans le cadre du recueil des données sociales et du travail réalisé pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.).

.../...

La généralisation d'une telle nomenclature est de nature, tant pour les services gestionnaires de personnels des collectivités locales, les centres de gestion, que les institutions de retraites ou l'U.R.S.S.A.F. à favoriser des traitements de données informatisées relatives aux personnels de la fonction publique territoriale dans des conditions assurant leur compatibilité et facilitant leur agrégation.

Par la circulaire n° 2001-26 du 28 février 2001, je vous ai présenté la version n° 2 de la "N.E.T." prenant en compte des modifications intervenues en cours d'année.

De nouvelles modifications statutaires étant intervenues depuis cette date, une *3ème version* de la N.E.T. prenant en compte ces modifications doit lui être substituée, laquelle figure en annexe à la présente circulaire.

J'insiste tout particulièrement sur l'objectif d'une harmonisation croissante des exploitations statistiques au sein de la fonction publique territoriale. En particulier, les données issues des D.A.D.S. permettront l'établissement et la diffusion de statistiques au plan national sur la structure des emplois territoriaux et les rémunérations s'y rattachant.

L'utilisation systématique de la N.E.T. contribue à la réalisation des objectifs de meilleure connaissance et de suivi des personnels territoriaux poursuivie par l'Observatoire de l'emploi public.

Je vous précise que cette nomenclature est disponible sur le site Internet de la direction générale des collectivités locales ([www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr)) sous la rubrique « droit des collectivités/autres ». Par ailleurs, elle est également accessible sur le site intranet de la D.G.C.L. (dgcl.mi) au sein de la même rubrique.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Signé : Philippe DERUMIGNY

# La nomenclature des emplois territoriaux (N.E.T.)

(Nomenclature à utiliser pour codifier la zone Emploi dans les D.A.D.S. 2003 des collectivités territoriales)

Pour les organismes de la liste ci-dessous, le code emploi doit être renseigné par référence à la nomenclature des emplois territoriaux (**N.E.T.**) et non par référence à la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (**P.C.S.**) :

## - organismes communaux

- communes (y compris **Paris**)
- centres communaux d'action sociale (**C.C.A.S.**)
- caisses des écoles (**C.D.E.**)
- autre établissement public communal

- **groupements de collectivités territoriales (G.C.T.)** de forme fédérative (à fiscalité propre) ou associative (sans fiscalité propre) :

- S.I.V.U., S.I.V.O.M., syndicats mixtes,
- communautés urbaines, communautés de communes, communautés d'agglomérations,
- syndicats d'agglomération nouvelle.

## - organismes régionaux ou départementaux

- régions
- départements
- établissements publics départementaux ou régionaux :
  - services départementaux de protection contre l'incendie et de secours (**S.D.I.S.**) (y compris brigade de **Paris** et marins-pompiers de **Marseille**)
  - organismes départementaux à caractère social
  - organismes paritaires prévus par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : centres de gestion, C.N.F.P.T.
  - autres établissements publics départementaux ou régionaux

- **offices publics d'H.L.M. (O.P.H.L.M.)**

- **caisses de crédit municipal (C.C.M.)**

- **associations syndicales autorisées (A.S.A.)**

### Remarque :

**Les établissements publics industriels et commerciaux (E.P.I.C.),** et en particulier les offices publics d'aménagement et de construction (O.P.A.C.), les organismes privés d'administration locale (O.P.A.L.) sont soumis aux règles des entreprises privées en application de l'article L 323-1 de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987. **Ils ne sont donc pas concernés par la nomenclature N.E.T.**

Le code emploi N.E.T., code alphanumérique, permet d'établir une nomenclature statutaire des emplois territoriaux, plus fine et mieux adaptée que la P.C.S. à ce champ particulier.

Le premier caractère code le statut de l'agent.

- A pour titulaire,
- B pour non titulaire,
- S pour stagiaire,
- F pour emploi fonctionnel,
- N pour emplois aidés.

Le deuxième caractère correspond à la filière

- A pour filière administrative,
- T pour filière technique,
- S pour filière sportive,

C pour filière culturelle,  
M pour la filière sociale,  
O pour filière médico-sociale,  
E pour filière médico-technique,  
P pour filière sécurité,  
R pour filière incendie et secours,  
N pour filière animation,  
H pour hors filières précédentes,  
Y pour autres cas.

Le 3ème caractère identifie le cadre d'emplois à l'intérieur de la filière.

Exemple : dans la filière administrative

D pour administrateur,  
T pour attaché,  
S pour secrétaire de mairie,  
R pour rédacteur,  
J pour adjoint administratif,  
G pour agent administratif,  
X pour emploi spécifique ou non rattaché à un cadre d'emploi,  
Y pour emploi de titulaire non classé dans un cadre d'emploi (titulaires de moins de 19 H 30).

Le 4ème caractère correspond au grade

1 pour le grade le moins élevé du cadre d'emploi,  
2 pour le grade suivant,  
etc...

La nomenclature concerne à la fois les agents titulaires et les non-titulaires.

Pour ces derniers, il convient, autant que faire se peut de les rapprocher d'un grade équivalent de titulaire.

Lorsqu'un salarié a changé d'emploi au cours de la période, (passage de non-titulaire en titulaire, d'un cadre d'emploi à un autre) indiquer l'emploi correspondant à la plus longue durée d'exercice.

**Remarques :**

Dans la plupart des filières, un code statut inconnu permet de classer les agents non-titulaires recrutés pour occuper des emplois saisonniers ou occasionnels en application du 2ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

<b>Filière administrative</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Administrateur hors classe	AAD2	BAD2		
Administrateur	AAD1	BAD1		
Administrateur stagiaire			SAD1	
Directeur territorial	AAT4	BAT4		
Attaché principal de 1ère classe	AAT3	BAT3		
Attaché principal de 2ème classe	AAT2	BAT2		
Attaché	AAT1	BAT1		
Attaché stagiaire			SAT1	
Secrétaire de mairie	AAS1	BAS1		
Secrétaire de mairie stagiaire			SAS1	
Rédacteur chef	AAR3	BAR3		
Rédacteur principal	AAR2	BAR2		
Rédacteur	AAR1	BAR1		
Rédacteur stagiaire			SAR1	
Adjoint adm. principal de 1ère classe	AAJ3	BAJ3		
Adjoint adm. principal de 2ème classe	AAJ2	BAJ2		
Adjoint administratif	AAJ1	BAJ1		
Adjoint administratif stagiaire			SAJ1	
Agent administratif qualifié	AAG2	BAG2		
Agent administratif	AAG1	BAG1		
Agent administratif stagiaire			SAG1	
<b>Autres emplois administratifs :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	AAX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	AAX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	AAX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	AAJ3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	AAJ2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	AAJ1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BAX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BAX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BAX1		
Agent sur emploi fonctionnel (administratif)				FAX3
Agent sur contrat emploi-solidarité (administratif)				NAX1
Agent sur contrat emploi consolidé (administratif)				NAX2
Agent sur contrat emploi jeune (administratif)				NAX3
Agent sur emploi à statut inconnu (administratif)				XAX1

<b>Filière technique</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	ATG4	BTG4		
Ingénieur en chef de classe normale	ATG3	BTG3		
Ingénieur en chef stagiaire			STG2	
Ingénieur principal	ATG2	BTG2		
Ingénieur	ATG1	BTG1		
Ingénieur stagiaire			STG1	
Technicien supérieur chef	ATT3	BTT3		
Technicien supérieur principal	ATT2	BTT2		
Technicien supérieur	ATT1	BTT1		
Technicien supérieur stagiaire			STT1	
Contrôleur en chef	ATO3	BTO3		
Contrôleur principal	ATO2	BTO2		
Contrôleur	ATO1	BTO1		
Contrôleur stagiaire			STO1	
Agent de maîtrise principal	ATM3	BTM3		
Agent de maîtrise qualifié	ATM2	BTM2		
Agent de maîtrise	ATM1	BTM1		
Agent de maîtrise stagiaire			STM1	
Agent technique chef	ATH4	BTH4		
Agent technique principal	ATH3	BTH3		
Agent technique qualifié	ATH2	BTH2		
Agent technique qualifié stagiaire			STH2	
Agent technique	ATH1	BTH1		
Agent technique stagiaire			STH1	
Chef de garage principal	ATC5	BTC5		
Chef de garage	ATC4	BTC4		
Conducteur spécialisé de 2ème niveau	ATC3	BTC3		
Conducteur spécialisé de 2ème niv. stagiaire			STC3	
Conducteur spécialisé de 1er niveau	ATC2	BTC2		
Conducteur spécialisé de 1er niv. stagiaire			STC2	
Conducteur	ATC1	BTC1		
Conducteur stagiaire			STC1	
Agent de salubrité chef	ATS4	BTS4		
Agent de salubrité principal	ATS3	BTS3		
Agent de salubrité qualifié	ATS2	BTS2		
Agent de salubrité qualifié stagiaire			STS2	
Agent de salubrité	ATS1	BTS1		
Agent de salubrité stagiaire			STS1	
Gardien d'immeuble en chef	ATI4	BTI4		
Gardien d'immeuble principal	ATI3	BTI3		
Gardien d'immeuble qualifié	ATI2	BTI2		
Gardien d'immeuble	ATI1	BTI1		
Gardien d'immeuble stagiaire			STI1	
Agent d'entretien qualifié	ATE2	BTE2		
Agent d'entretien	ATE1	BTE1		
Agent d'entretien stagiaire			STE1	
<b>Autres emplois techniques :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ATX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ATX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ATX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	ATY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	ATY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	ATY1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BTX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BTX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BTX1		
Agent sur emploi fonctionnel (technique)				FTX3
Agent sur contrat emploi-solidarité (technique)				NTX1

Agent sur contrat emploi-consolidé (technique)				NTX2
Agent sur contrat emploi jeune (technique)				NTX3
Agent sur emploi à statut inconnu (technique)				XTX1

## Filière culturelle

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Conservateur du patrimoine en chef	ACM3	BCM3		
Conservateur du patrimoine de 1ère classe	ACM2	BCM2		
Conservateur du patrimoine de 2ème classe	ACM1	BCM1		
Conservateur du patrimoine stagiaire			SCM1	
Conservateur des bibliothèques en chef	ACH3	BCH3		
Conservateur des bibliothèques de 1ère cl.	ACH2	BCH2		
Conservateur des bibliothèques de 2ème cl.	ACH1	BCH1		
Conservateur des bibliothèques stagiaire			SCH1	
Attaché de conservation du patrimoine	ACA1	BCA1		
Attaché de conserv. du patrimoine stagiaire			SCA1	
Bibliothécaire	ACB1	BCB1		
Bibliothécaire stagiaire			SCB1	
Directeur d'étab. d'enseign. artist. de 1ère cat.	ACD2	BCD2		
Directeur d'étab. d'enseign. artist. de 2ème cat.	ACD1	BCD1		
Directeur d'étab. d'enseign. artist. stagiaire			SCD1	
Prof. d'étab. d'enseign. artist. hors-classe	ACP2	BCP2		
Prof. d'étab. d'enseign. artist. cl. normale	ACP1	BCP1		
Prof. d'étab. d'enseign. artist. stagiaire			SCP1	
Assistant qualifié de conservation hors-cl.	ACE3	BCE3		
Assistant qualifié de conservation 1ère classe	ACE2	BCE2		
Assistant qualifié de conservation 2ème classe	ACE1	BCE1		
Assistant qualifié de conservation stagiaire			SCE1	
Assistant spécialisé d'enseign. artistique	ACF1	BCF1		
Assistant spécialisé d'enseign. artist. stag.			SCF1	
Assistant de conservation hors-classe	ACG3	BCG3		
Assistant de conservation de 1ère classe	ACG2	BCG2		
Assistant de conservation de 2ème classe	ACG1	BCG1		
Assistant de conservation stagiaire			SCG1	
Assistant d'enseign. artistique	ACS1	BCS1		
Assistant d'enseign. artistique stagiaire			SCS1	
Agent qualifié du patrimoine hors-classe	ACJ3	BCJ3		
Agent qualifié du patrimoine de 1ère classe	ACJ2	BCJ2		
Agent qualifié du patrimoine de 2ème classe	ACJ1	BCJ1		
Agent qualifié du patrimoine stagiaire			SCJ1	
Agent du patrimoine de 1ère classe	ACK2	BCK2		
Agent du patrimoine de 2ème classe	ACK1	BCK1		
Agent du patrimoine stagiaire			SCK1	

## Autres emplois culturels :

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ACX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ACX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ACX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	ACY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	ACY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	ACY1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BCX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BCX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BCX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (culturel)				NCX1
Agent sur contrat emploi consolidé (culturel)				NCX2
Agent sur contrat emploi jeune (culturel)				NCX3
Agent sur emploi à statut inconnu (culturel)				XCX1

## Filière sportive

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Conseiller principal	ASC2	BSC2		
Conseiller	ASC1	BSC1		
Conseiller stagiaire			SSC1	
Educateur hors-classe	ASE3	BSE3		
Educateur de 1ère classe	ASE2	BSE2		
Educateur de 2ème classe	ASE1	BSE1		
Educateur stagiaire			SSE1	
Opérateur principal	ASP4	BSP4		
Opérateur qualifié	ASP3	BSP3		
Opérateur	ASP2	BSP2		
Opérateur stagiaire			SSP1	
Aide-opérateur	ASP1	BSP1		
<b>Autres emplois sportifs :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique assimilé à la cat A	ASX3			
Titulaire sur emploi spécifique, assimilé à la cat B	ASX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ASX1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BSX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BSX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BSX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (sportif)				NSX1
Agent sur contrat emploi consolidé (sportif)				NSX2
Agent sur contrat emploi jeune (sportif)				NSX3
Agent sur emploi à statut inconnu (sportif)				XSX1



<b>Filière sociale</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Conseiller socio-éducatif Conseiller socio-éducatif stagiaire	AMC1	BMC1	SMC1	
Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif Assistant socio-éducatif stagiaire	AMA2 AMA1	BMA2 BMA1	SMA1	
Educateur chef de jeunes enfants Educateur principal de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants stagiaire	AME3 AME2 AME1	BME3 BME2 BME1	SME1	
Moniteur-éducateur Moniteur-éducatrice stagiaire	AMM1	BMM1	SMM1	
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles Agent spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles Agent spécialisé des écoles maternelles stagiaire	AMS2 AMS1	BMS2 BMS1	SMS1	
Agent social qualifié de 1ère classe Agent social qualifié de 2ème classe Agent social Agent social stagiaire	AMG3 AMG2 AMG1	BMG3 BMG2 BMG1	SMG1	
<b>Autres emplois sociaux :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique assimilé à la cat A Titulaire sur emploi spécifique, assimilé à la cat B Titulaire sur emploi spécifique, cat C	AMX3 AMX2 AMX1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BMX3 BMX2 BMX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (social) Agent sur contrat emploi consolidé (social) Agent sur contrat emploi jeune (social) Agent sur emploi à statut inconnu (social)				NMX1 NMX2 NMX3 XMX1
<b>Filière médico-sociale</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Médecin hors-classe Médecin de 1ère classe Médecin de 2ème classe Médecin stagiaire	AOD3 AOD2 AOD1	BOD3 BOD2 BOD1	SOD1	
Psychologue hors-classe Psychologue de classe normale Psychologue stagiaire	AOH2 AOH1	BOH2 BOH1	SOH1	
Sage-femme de classe exceptionnelle Sage-femme de classe normale Sage-femme stagiaire	AOF2 AOF1	BOF2 BOF1	SOF1	
Puéricultrice-cadre supérieur de santé Puéricultrice-cadre de santé	AOC2 AOC1	BOC2 BOC1		
Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale Puéricultrice stagiaire	AOP2 AOP1	BOP2 BOP1	SOP1	
Cadre de santé Cadre de santé stagiaire	AOA1	BOA1	SOA1	
Infirmier de classe supérieure Infirmier de classe normale Infirmier stagiaire	AON2 AON1	BON2 BON1	SON1	
Rééducateur de classe supérieure Rééducateur de classe normale Rééducateur stagiaire	AOT2 AOT1	BOT2 BOT1	SOT1	

Auxiliaire de puériculture chef	AOJ3	BOJ3		
Auxiliaire de puériculture principal	AOJ2	BOJ2		
Auxiliaire de puériculture	AOJ1	BOJ1		
Auxiliaire de puériculture stagiaire			SOJ1	
Auxiliaire de soins principal	AOK2	BOK2		
Auxiliaire de soins	AOK1	BOK1		
Auxiliaire de soins stagiaire			SOK1	
<b>Autres emplois médico-sociaux :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique assimilé à la cat A	AOX3			
Titulaire sur emploi spécifique, assimilé à la cat B	AOX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	AOX1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BOX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BOX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BOX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (médico-social)				NOX1
Agent sur contrat emploi consolidé (médico-social)				NOX2
Agent sur contrat emploi jeune (médico-social)				NOX3
Agent sur emploi à statut inconnu (médico-social)				XOX1
<b>Filière médico-technique</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Biolog./vétér./pharmac. de classe except.	AEB4	BEB4		
Biolog./vétér./pharmac. hors-classe	AEB3	BEB3		
Biolog./vétér./pharmac. de 1ère classe	AEB2	BEB2		
Biolog./vétér./pharmac. de 2ème classe	AEB1	BEB1		
Biolog./vétér./pharmac. Stagiaire			SEB1	
Assistant médico-technique de classe sup.	AEQ2	BEQ2		
Assistant médico-technique de cl. Normale	AEQ1	BEQ1		
Assistant médico-technique stagiaire			SEQ1	
Aide médico-technique qualifié	AEV2	BEV2		
Aide médico-technique	AEV1	BEV1		
Aide médico-technique stagiaire			SEV1	
<b>Autres emplois médico-techniques :</b>				
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	AEX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	AEX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	AEX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	AEY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	AEY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	AEY1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BEX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BEX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BEX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (médico-technique)				NEX1
Agent sur contrat emploi consolidé (médico-technique)				NEX2
Agent sur contrat emploi jeune (médico-technique)				NEX3
Agent sur emploi à statut inconnu (médico-technique)				XEX1
<b>Filière sécurité</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Chef de service de police municipale classe exceptionnelle	APC3	BPC3		
Chef de service de police municipale classe supérieure	APC2	BPC2		
Chef de service de police municipale de cl. normale	APC1	BPC1		
Chef de service de police municipale stagiaire			SPC1	
Chef de police municipale	APG6	BPG6		
Brigadier-chef principal	APG5	BPG5		
Brigadier-chef	APG4	BPG4		
Brigadier	APG3	BPG3		
Gardien principal	APG2	BPG2		
Gardien	APG1	BPG1		
Gardien stagiaire			SPG1	

Garde-champêtre chef	APH3	BPH3	
Garde-champêtre principal	APH2	BPH2	
Garde-champêtre	APH1	BPH1	
Garde-champêtre stagiaire			SPH1

**Autres emplois police municipale:**

Titulaire sur emploi spécifique, cat A	APX3		
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	APX2		
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	APX1		
Titulaire à temps non complet – de 17h30, Cat A	APY3		
Titulaire à temps non complet – de 17h30, Cat B	APY2		
Titulaire à temps non complet – de 17h30, Cat C	APY1		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BPX3	
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BPX2	
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BPX1	
Agent sur contrat emploi-solidarité (sécurité)			NPX1
Agent sur contrat emploi consolidé (sécurité)			NPX2
Agent sur contrat emploi jeune (sécurité)			NPX3
Agent sur emploi à statut inconnu (sécurité)			XPX1

**Filière incendie et secours**

	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Colonel	ARC4	BRC4		
Lieutenant-colonel	ARC3	BRC3		
Commandant	ARC2	BRC2		
Capitaine	ARC1	BRC1		
Médecin/pharmacien de classe except.	ARD4	BRD4		
Médecin/pharmacien hors classe	ARD3	BRD3		
Médecin/pharmacien de 1ère classe	ARD2	BRD2		
Médecin/pharmacien de 2ème classe	ARD1	BRD1		
Médecin/pharmacien stagiaire			SRD1	
Lieutenant	ARL2	BRL2		
Major	ARL1	BRL1		
Infirmier chef	ARN3	BRN3		
Infirmier principal	ARN2	BRN2		
Infirmier	ARN1	BRN1		
Infirmier stagiaire			SRN1	
Adjudant	ARS5	BRS5		
Sergent	ARS4	BRS4		
Caporal	ARS3	BRS3		
Sapeur de 1ère classe	ARS2	BRS2		
Sapeur de 2ème classe	ARS1	BRS1		
Sapeur stagiaire			SRS1	

**Autres emplois incendie et secours :**

	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ARX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ARX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ARX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	ARY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	ARY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	ARY1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BRX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BRX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BRX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (incendie et secours)				NRX1
Agent sur contrat emploi consolidé (incendie et secours)				NRX2
Agent sur contrat emploi jeune (incendie et secours)				NRX3
Agent sur emploi à statut inconnu (incendie et secours)				XXR1

<b>Filière animation</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Animateur chef	ANN3	BNN3		
Animateur principal	ANN2	BNN2		
Animateur	ANN1	BNN1		
Animateur stagiaire			SNN1	
Adjoint d'animation principal	ANJ3	BNJ3		
Adjoint d'animation qualifié	ANJ2	BNJ2		
Adjoint d'animation	ANJ1	BNJ1		
Adjoint d'animation stagiaire			SNJ1	
Agent d'animation qualifié	ANG2	BNG2		
Agent d'animation	ANG1	BNG1		
Agent d'animation stagiaire			SNG1	
<b>Autres emplois d'animation :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ANX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ANX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ANX1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BNX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BNX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BNX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (animation)				NNX1
Agent sur contrat emploi consolidé (animation)				NNX2
Agent sur contrat emploi jeune (animation)				NNX3
Agent sur emploi à statut inconnu (animation)				XNX1
<b>Emplois hors filière</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Fonctionnaires ou non titulaires non classables dans une filière	AHW1	BHW1		
Collaborateurs de cabinet	AHC1	BHC1		
Assistantes maternelles		BHM1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (hors filière)				NHX1
Agent sur contrat emploi-consolidé (hors filière)				NHX2
Agent sur contrat emploi jeune (hors filière)				NHX3
Agent sur emploi à statut inconnu (hors filière)				XHX1
<b>Autres</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Apprentis				YXX1
Elus				YXX2
Agents en congé de fin d'activité, retraités du cadre local				YXX3
Agents exerçant des activités accessoires autorisées par la réglementation sur le cumul d'emploi (instituteurs effectuant des surveillances de cantine, receveurs-percepteurs ...)				YXX4
Autres (non classables dans les rubriques précédentes)				YXX9